

## Entretien avec Jean-François Carencio

@ 29017

**La Revue de l'Énergie :** Quel bilan faites-vous de votre première année à la présidence de la CRE ?

**Jean-François Carencio :** En arrivant à la CRE, j'ai voulu lui donner une impulsion déterminante pour en faire un lieu d'échanges ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur. Je considère que l'activité de régulation doit faire le tri entre toutes les opinions, pour que se construise une société où l'énergie s'affirme comme un bien vital, devienne un sujet de partage et non de conflit. Avec le collège, nous avons placé au premier rang de nos priorités le dialogue et la confiance. Au fil de nos délibérations nous avons ainsi engagé des travaux fondés sur une concertation proactive, grâce à des conférences, des sites internet dédiés et des consultations publiques. Dans ce souci de transparence et de partage, nous avons ainsi mis fin, du moins je l'espère car il reste encore des contentieux, au grand désordre qui régnait sur la question du commissionnement des fournisseurs. Tel a été également le cas pour l'autoconsommation. Près d'un millier de personnes ont participé à nos débats sur ce sujet pour définir un cadre stable et durable au bénéfice de tous les consommateurs et compatible avec l'équilibre de notre système électrique. Nous avons amorcé des travaux conséquents sur le véhicule électrique avec un forum suivi par plusieurs centaines de personnes diffusé en direct sur internet. Plus largement, la CRE a mené des travaux majeurs afin d'améliorer le fonctionnement des marchés français de l'électricité et du gaz et d'apporter de la visibilité à l'ensemble des acteurs ; en électricité, avec la définition d'une feuille de route sur l'équilibrage ; en gaz, avec la préparation de la

fusion des zones pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2018 mais aussi avec la réforme de l'accès aux stockages de gaz. Mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, elle a permis la souscription de la quasi-totalité des stockages



pour l'hiver prochain. C'est une réussite grâce à laquelle la sécurité d'approvisionnement est garantie pour l'hiver prochain.

Nous accomplissons nos missions avec une certaine idée de l'intérêt général, de la défense et de la promotion de notre système énergétique.

**La Revue de l'Énergie :** L'industrie de l'énergie doit faire face à des défis importants, comment la CRE que vous présidez depuis plus d'un an accompagne ces évolutions ?

**Jean-François Carencio :** La CRE se met plus que jamais au service de la République – collectivités locales métropolitaines et d'Outre-Mer, Parlement, gouvernement, entreprises – pour participer aux débats et apporter son expertise, sa capacité d'analyse à tous ceux qui doivent décider. Le travail collectif mené par la CRE dépasse le cadre des opérateurs « traditionnels » du secteur et intègre de nouveaux acteurs, qui ne sont ni fournisseurs, ni producteurs, ni gestionnaires de réseaux. Ce sont les acteurs de

l'innovation qui accompagnent pleinement la transition énergétique de notre pays. L'énergie tient une place prépondérante dans nos sociétés. Les questions énergétiques couvrent un périmètre très large allant de la géopolitique et son incidence sur la sécurité d'approvisionnement, au mix énergétique avec des énergies renouvelables de moins en moins chères, en passant par les performances des réseaux et leurs interconnexions avec en ligne de mire les besoins des consommateurs. La prise en compte de tous ces éléments m'a conduit à créer un Comité de prospective qui rassemble des experts de tous horizons, des universitaires, des industriels et des élus. Ses travaux visent à éclairer les décideurs politiques et économiques de notre pays sur les bouleversements à venir dans le monde de l'énergie. Il a pour principal enjeu de capter les grandes tendances des modes de vie de demain. Près de 200 personnes planchent sur ce thème dans les trois groupes de travail du comité. Pour alimenter ces travaux, nous avons diligenté une étude d'envergure pour faire état des grandes réflexions mondiales sur les enjeux structurels énergétiques. C'est à partir de ce socle d'informations que sera publié en juillet le premier rapport du Comité de prospective.

**La Revue de l'Énergie :** Comment imaginez-vous le secteur de l'énergie dans une dizaine d'années ?

**Jean-François Carencio :** Le constat est unanime : il est urgent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre empreinte écologique globale. C'est un impératif absolu qui doit guider toutes nos décisions. Cela ne veut pas dire diminuer la place de l'énergie dans nos sociétés, bien au contraire.

Plusieurs caps doivent être tenus : la production d'énergies renouvelables toujours plus performantes et à des tarifs compétitifs ; le stockage de l'énergie qui vaincra l'intermittence ; la mise en œuvre de l'autoconsommation en se posant les bonnes questions et en les résolvant ; le déploiement des réseaux intelligents ; la montée en puissance à grande échelle de la mobilité électrique grâce à la baisse du coût des batteries, avec une gestion intelligente des recharges et même le « *vehicle to grid* » pour aider le système électrique ; l'utilisation numérique par

tous et pour tous des compteurs intelligents qui se déploient aujourd'hui ; le verdissement du gaz, complément indispensable d'une électricité décarbonée.

Dans un monde à la topologie désormais sans mesure, tout est à réinventer en termes de production, de consommation et de gouvernance. Ce travail est aujourd'hui en cours, il faut s'atteler à cette tâche pour conforter la confiance du consommateur.

**La Revue de l'Énergie :** Face à de telles évolutions, quel est le rôle de la CRE ?

**Jean-François Carencio :** La CRE, dont l'expertise est en alerte permanente, prend en compte les innovations technologiques, elle en mesure les performances, en analyse les risques de dérive. Le rôle de la CRE est celui d'un garde-fou qui trace une ligne jaune au-delà de laquelle l'intérêt général serait compromis.

Dans un monde en profonde transformation, le développement des énergies renouvelables – notamment l'éolien et le photovoltaïque – prend de l'ampleur. Les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables engagent l'État sur des contrats de longue durée, de 20 à 25 ans pour la plupart, et représentent des enjeux financiers considérables. La CRE évalue à 30,1 milliards d'euros le montant total des dépenses liées aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale pour les cinq années à venir. Elle porte donc une attention particulière à l'efficacité et au bon dimensionnement des mécanismes de soutien dans l'objectif d'en limiter les coûts. La CRE encourage donc fortement le recours à l'appel d'offres qui doit désormais constituer l'outil de référence pour le soutien à toutes les filières matures. Les résultats sont là : avec le jeu de la concurrence, les prix des énergies renouvelables ont très sensiblement diminué. Ainsi, le prix du MWh photovoltaïque est passé de 600 € il y a dix ans à 60 € aujourd'hui. Cette procédure utilisée pour la première fois en 2017 pour l'éolien terrestre a également entraîné une baisse significative des prix qui avoisinent 64 € par MWh. La France obtient ainsi des prix équivalents à ceux de ses voisins européens.

Dans les territoires insulaires non reliés au réseau électrique de la France continentale, les caractéristiques géographiques et climatiques

ainsi que les contraintes liées aux infrastructures renchérissement les coûts de production de l'énergie qui, au final, pèsent sur la facture de tous les consommateurs. Or ces territoires doivent, eux aussi, relever les défis de la transition énergétique, en particulier porter à 50 % la part d'énergies renouvelables dans leur consommation en 2020 et devenir autonomes énergétiquement en 2030.

Dans ce contexte, concilier transition énergétique et efficacité de la dépense publique est un impératif. C'est la mission de la CRE.

**La Revue de l'Énergie :** Comment le travail de la CRE s'intègre-t-il à la maille européenne ?

**Jean-François Carencio :** L'Europe de l'Énergie est notre avenir et c'est déjà une réalité. C'est notre ADN même si les processus de décisions au niveau européen sont parfois très longs voire fastidieux. La coopération avec les autres régulateurs est également très prégnante. L'objectif est de définir des règles communes de fonctionnement qui prennent en compte les spécificités nationales pour harmoniser – et non uniformiser – les politiques énergétiques et les systèmes de régulation. Mais, les résultats sont au rendez-vous : l'Europe de l'énergie existe. La progression des flux d'électricité aux frontières et la bonne intégration du marché du gaz l'attestent. Nous participons pleinement à ces travaux et nous nous investissons dans tous les lieux de décisions européens. Nous avons pris des mesures pour renforcer notre présence au niveau européen et international. À titre d'exemple, l'ACER compte un Français, ancien commissaire à la CRE, Michel Thiollere, dans son conseil d'administration. Hélène Gassin, membre du collège, a été élue vice-présidente du CEER en octobre dernier. Un dialogue permanent est engagé avec nos homologues. Les portes de la CRE se sont ouvertes en grand. Ces rencontres ont fait émerger des solutions constructives au premier rang desquelles je citerai les projets d'interconnexions. Leur optimisation facilite la diversification des sources d'approvisionnement, valorise les énergies renouvelables, et renforce la sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système. Nous avons ainsi conclu un accord historique pour une nouvelle interconnexion avec notre

homologue espagnol, la CNMC. Ce projet très ambitieux a obtenu le soutien financier de la Commission européenne qui couvrira 30 % de son coût soit près de 600 millions d'euros. Très vigilante à la maîtrise des coûts, la CRE entend s'assurer de l'utilité des nouvelles infrastructures pour le consommateur comme pour le marché intérieur. Dans le contexte particulier du Brexit, mis à part ELECLINK et IFA2 en cours de réalisation, nous avons décidé d'attendre de connaître les conditions de sortie du Royaume-Uni pour engager tout nouveau projet d'interconnexion.

**La Revue de l'Énergie :** Pouvez-vous nous donner votre vision globale de l'évolution du marché, de son ouverture à la concurrence à aujourd'hui ?

**Jean-François Carencio :** L'année 2017 a été marquée par une accélération significative de la concurrence. Sur les volumes totaux de consommation, la part de marché des fournisseurs alternatifs s'élève à 31 % en électricité et à 57 % en gaz naturel. Avec 23 nouveaux entrants et une trentaine d'offres en électricité et en gaz, une dynamique plus active s'est enclenchée sur le marché des clients résidentiels : la concurrence existe.

La principale explication à ces évolutions tient certainement à la construction des tarifs réglementés de vente. Certes... mais peut-on réduire l'ouverture des marchés à la tringlerie tarifaire alors que les offres concurrentielles portent aujourd'hui sur un tiers seulement de la facture ? L'offre « *low cost* » suffit-elle à attirer le chaland ? Soucieux de l'avenir écologique, l'intérêt du consommateur sort de sa chrysalide. L'évolution des technologies, le développement du numérique, ouvrent de nouvelles perspectives à la concurrence pour construire des offres de services capables d'ajuster la consommation aux besoins et de capter l'intérêt du consommateur sur la maîtrise de la demande. Un intérêt dont on perçoit les frémissements avec l'autoconsommation.

**La Revue de l'Énergie :** Comment *La Revue de l'Énergie* peut-elle – modestement – faciliter le travailleur des régulateurs ?

**Jean-François Carencio :** *La Revue de l'Énergie* a pour ambition de contribuer à une

meilleure compréhension des enjeux et des opportunités dans le domaine de l'énergie, et de partager les meilleures stratégies et politiques pour favoriser la transition énergétique vers des systèmes plus durables. Cela s'inscrit dans le sillon des missions de la CRE. Je salue également la qualité des contenus et l'intérêt du débat public engendré.

**La Revue de l'Énergie** : Monsieur le président, merci.

\*\*\*

À sa sortie de l'ENA en 1979 (promotion « Michel de l'Hospital »), **Jean-François Carenc**o est nommé conseiller au Tribunal administratif affecté à Marseille. Il est ensuite détaché comme directeur général du district de Montpellier entre 1985 et 1988, avant d'être secrétaire général adjoint pour les affaires économiques (1988-1990), puis secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie (1990-1991).

Sous-préfet en 1991, il est secrétaire général de la préfecture des Yvelines (1991-1996). Nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1996, il occupe successivement la fonction de préfet du Tarn-et-Garonne (1997-1999), puis préfet de la région Guadeloupe (1999-2002), et préfet de la Haute-Savoie (2002-2004). Il dirige ensuite le cabinet de Jean-Louis Borloo au ministère de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement (2005-2006), avant d'être nommé préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime (2006-2007), puis préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne (2007-2008).

À partir de 2008, il dirige le cabinet de Jean-Louis Borloo, ministre d'État de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire jusqu'en 2009. Toujours directeur de cabinet du ministre d'État de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer jusqu'en 2010, il est notamment chargé des négociations sur le climat.

En 2010, il est nommé préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Il est parallèlement chargé, en octobre 2013, de la mission « Pack deuxième chance » pour lutter contre la délinquance par le ministre délégué à la Ville. En 2015, il est nommé préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris.

Il a été nommé président de la CRE par décret du président de la République le 16 février 2017.